

# Outil de dépistage de la COVID-19 pour les élèves et les enfants dans les écoles et les services de garde

Version 2: 27 septembre 2021

Les élèves et les enfants doivent faire un dépistage de la COVID-19 tous les jours avant d'aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants. Les parents ou tuteurs peuvent répondre aux questions du formulaire au nom de leur enfant.

Date (jj-mm-aaaa) \_\_\_\_\_

## Questionnaire de dépistage

### 1. L'élève/l'enfant présente-t-il actuellement l'un des symptômes ci-dessous?

Les symptômes énumérés ici sont les symptômes les plus fréquemment associés à la COVID-19. Si l'élève ou l'enfant présente l'un de ces symptômes, il doit s'isoler et faire un test de dépistage. Veuillez noter que les tests antigéniques rapides ne doivent pas être utilisés pour faire un dépistage si l'élève/l'enfant présente l'un de ces symptômes ou s'il a été en contact avec une personne ayant la COVID-19.

Toute personne qui est malade ou qui présente l'un des symptômes de la maladie, y compris ceux qui figurent ci-dessous, doit rester chez elle et, au besoin, obtenir l'avis de son fournisseur de soins de la santé.

Cochez tous les symptômes qui sont nouvellement apparus ou qui s'aggravent et qui ne sont pas liés à d'autres causes ou problèmes de santé connus que l'élève/l'enfant avait déjà.

---

**Fièvre ou frissons**  OUI  NON

Température de 37,8 degrés Celsius (100 degrés Fahrenheit) ou plus, accompagnée ou non de frissons

---

**Toux ou croup (toux ressemblant à un aboiement)**  OUI  NON

Toux continue, plus importante que d'habitude, faisant un bruit de sifflement en respirant (sans lien avec l'asthme, une affection respiratoire réactionnelle après une infection ou d'autres causes connues ou problèmes de santé que l'enfant avait déjà)

---

**Essoufflement**  OUI  NON

Manque de souffle, incapacité à respirer profondément (sans lien avec l'asthme ou d'autres causes ou problèmes de santé connus que l'enfant avait déjà)

---

**Diminution ou perte du goût ou de l'odorat**  OUI  NON

Sans lien avec des allergies saisonnières, des troubles neurologiques ou d'autres causes ou problèmes de santé connus que l'enfant avait déjà

---

**Nausées, vomissements ou diarrhée**  OUI  NON

Non liés au syndrome du côlon irritable, à l'anxiété, aux crampes menstruelles ou à d'autres causes ou problèmes de santé connus que l'enfant avait déjà

---

**2. L'un des énoncés ci-dessous s'applique-t-il à l'élève/l'enfant?**

- L'élève/l'enfant est entièrement vacciné contre la COVID-19 (il s'est écoulé au moins 14 jours depuis l'administration de la dose finale d'un vaccin à deux doses ou l'administration d'un vaccin à une seule dose).
- L'élève/l'enfant a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours (et a reçu l'autorisation de sortir de l'isolement depuis).

Si OUI, sautez les questions 3, 4 et 5.

Aucun renseignement personnel sur la santé n'est recueilli lorsque vous utilisez cet outil de dépistage. Le but de cette question est de vous fournir des directives sur les mesures à prendre selon que l'élève/l'enfant a été vacciné ou a eu une infection.

**3. Une personne avec laquelle l'élève/l'enfant vit présente-t-elle actuellement de nouveaux symptômes de la COVID-19 ou attend-elle des résultats de tests après avoir présenté des symptômes?**  OUI  NON

**Enfants (moins de 18 ans) :** fièvre ou frissons, toux ou croup, essoufflement, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, nausées, vomissements ou diarrhée.

**Adultes (18 ans ou plus) :** fièvre ou frissons, toux ou croup, essoufflement, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, fatigue, douleurs musculaires.

Si la personne présentant les symptômes a reçu un vaccin contre la COVID-19 au cours des 48 dernières heures et qu'elle ressent une légère fatigue ou des douleurs musculaires ou articulaires légères qui n'ont commencé qu'après la vaccination, cochez « Non ».

**4. Au cours des 10 derniers jours, a-t-il été établi que l'élève/l'enfant a été en « contact étroit » avec une personne atteinte de la COVID-19?**  OUI  NON

Si la santé publique vous a informé que l'élève/l'enfant n'a pas besoin de s'isoler, cochez « Non ».

**5. Au cours des 10 derniers jours, l'élève/l'enfant a-t-il reçu une notification d'exposition par l'application Alerte COVID sur son cellulaire?**  OUI  NON

Si l'élève/l'enfant a reçu une telle notification et qu'il a eu depuis un résultat négatif à un test PCR fait en laboratoire, cochez « Non ».

**6. L'un des énoncés ci-dessous s'applique-t-il à l'élève/l'enfant?**  OUI  NON

- Au cours des 14 derniers jours, l'élève/l'enfant a voyagé à l'étranger et on lui a demandé de se mettre en quarantaine.
- Au cours des 14 derniers jours, l'élève/l'enfant a voyagé à l'étranger et on lui a demandé de ne pas aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants.

**7. Un médecin, un fournisseur de soins de santé ou un service de santé publique vous a-t-il dit que l'élève/l'enfant devrait s'isoler (rester à la maison)?**  OUI  NON

L'isolement peut être demandé par suite d'une éclosion ou de la recherche de contacts.

**8. Au cours des 10 derniers jours, l'élève/l'enfant a-t-il reçu un résultat positif à un test antigénique rapide ou à un test effectué à domicile à l'aide d'une trousse d'autodépistage?**  OUI  NON

Si l'élève/l'enfant a depuis reçu un résultat négatif à un test PCR en laboratoire, cochez « Non ».

## Résultats du questionnaire de dépistage

- !** Si vous avez répondu « OUI » pour l'un des symptômes mentionnés à la question 1, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants.
- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
  - Parlez à un médecin ou à un fournisseur de soins de santé pour obtenir son avis ou une évaluation, notamment pour savoir si l'élève/l'enfant doit subir un test de dépistage de la COVID-19.
    - Les frères et sœurs et les autres membres du ménage doivent rester à la maison jusqu'à ce que l'élève/l'enfant ou la personne présentant des symptômes reçoive un résultat de test négatif ou que le bureau de santé publique local l'autorise à sortir, ou si une autre maladie lui est diagnostiquée. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de rester à la maison.
  - Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.
- !** Si vous avez répondu « OUI » à la question 3, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants.
- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
  - L'élève/l'enfant pourra retourner à l'école ou dans un service de garde d'enfants après que la personne présentant des symptômes aura reçu un résultat de test négatif et que le bureau de santé publique local l'autorisera à sortir, ou si une autre maladie lui est diagnostiquée.
  - Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.
- !** Si vous avez répondu « OUI » à la question 4, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants.
- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir pendant 10 jours, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
  - Suivez l'avis du bureau de santé publique local ou de votre fournisseur de soins de santé, notamment pour savoir quels symptômes surveiller et quand faire un test de dépistage PCR. Veuillez noter que les tests antigéniques rapides ne doivent pas être utilisés si l'élève/l'enfant a été en contact avec une personne ayant la COVID-19.
  - L'élève/l'enfant ne pourra retourner à l'école ou dans un service de garde d'enfants qu'après 10 jours, même s'il reçoit un résultat négatif au test de dépistage, à condition qu'il ne présente aucun symptôme.
    - Les frères et sœurs et les autres personnes du ménage peuvent aller à l'école, dans un service de garde d'enfants ou au travail, mais ne doivent pas quitter la maison pour d'autres raisons non essentielles. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de rester à la maison.
  - Si l'élève/l'enfant présente l'un des symptômes indiqués plus haut ou reçoit un résultat positif au test de dépistage, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.
  - Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.
- !** Si vous avez répondu « OUI » à la question 5, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants.
- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
  - L'élève/l'enfant doit subir un test de dépistage de la COVID-19 dans un centre d'évaluation.
    - Si le résultat au test PCR est négatif, c'est-à-dire que l'élève/l'enfant n'a pas le virus, il peut retourner à l'école ou dans un service de garde d'enfants.

- Si le résultat au test PCR est positif, c'est-à-dire que l'élève/l'enfant a le virus, il doit rester en isolement et ne pourra retourner à l'école ou dans un service de garde d'enfants que lorsque le bureau de santé publique local l'y autorisera.
- Si l'élève/l'enfant présente des symptômes, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.
  - Les frères et sœurs et les autres personnes du ménage peuvent aller à l'école, dans un service de garde d'enfants ou au travail, mais ne doivent pas quitter la maison pour d'autres raisons non essentielles jusqu'à ce que la personne qui a reçu la notification d'exposition reçoive un résultat négatif au test PCR ou que le bureau de santé publique local l'autorise à sortir de la maison. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de rester à la maison.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.

**!** **Si vous avez répondu « OUI » à la question 6, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants.**

- L'élève/l'enfant doit suivre les directives fédérales visant les personnes ayant voyagé à l'étranger, notamment ne pas aller à l'école ou dans un service de garde pendant 14 jours après son arrivée et subir un test de dépistage conformément aux exigences fédérales.
- Si l'élève/l'enfant a été mis en quarantaine, il doit rester à la maison et ne pas sortir pendant 14 jours, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale. Pour en savoir plus sur les exigences fédérales visant les voyageurs, veuillez consulter le [site Web du gouvernement du Canada](#).
- Si l'élève/l'enfant présente des symptômes ou reçoit un résultat positif au test de dépistage, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.


**!** **Si vous avez répondu « OUI » à la question 7, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants.**

- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
- Suivez les avis de la santé publique. L'élève/l'enfant pourra retourner à l'école ou dans un service de garde d'enfants lorsque le bureau de santé publique local l'y autorisera.
- Si l'élève/l'enfant présente des symptômes, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.
  - Les frères et sœurs et les autres membres du ménage doivent rester à la maison jusqu'à ce que l'élève/l'enfant reçoive un résultat de test négatif ou que le bureau de santé publique local l'autorise à sortir. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de rester à la maison.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.

**!** **Si vous avez répondu « OUI » à la question 8, l'élève/l'enfant ne doit pas aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants.**

- L'élève/l'enfant doit s'isoler (rester à la maison) et ne pas sortir, sauf pour subir un test de dépistage ou en cas d'urgence médicale.
- L'élève/l'enfant doit subir un test de dépistage de la COVID-19 dans un centre d'évaluation.
  - Si le résultat au test PCR est négatif, c'est-à-dire que l'élève/l'enfant n'a pas le virus, il peut retourner à l'école ou dans un service de garde d'enfants.
  - Si le résultat au test PCR est positif, c'est-à-dire que l'élève/l'enfant a le virus, il doit rester en isolement et ne pourra retourner à l'école ou dans un service de garde d'enfants que lorsque le bureau de santé publique local l'y autorisera.
- Si l'élève/l'enfant présente des symptômes, communiquez avec le bureau de santé publique local ou votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour obtenir un avis.

- Les frères et sœurs et les autres personnes du ménage doivent s'isoler jusqu'à ce que la personne qui a reçu un résultat positif à un test antigénique rapide ou un test effectué à domicile à l'aide d'une trousse d'autodépistage reçoive un résultat négatif à un test PCR ou jusqu'à ce que le bureau de santé publique local l'autorise à sortir de la maison. Les membres du ménage qui sont entièrement vaccinés ou qui avaient reçu un test positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours et qui ont depuis été autorisés à sortir ne sont pas tenus de s'isoler.
- Communiquez avec l'école ou le service de garde d'enfants pour l'informer de la situation.

 **Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions, votre enfant peut aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants. Suivez la procédure établie par l'école ou le service de garde d'enfants pour informer le personnel de la situation.**

- Conformément aux protocoles habituels, toutes les personnes présentant des symptômes de maladie doivent rester chez elles et consulter leur fournisseur de soins de santé habituel au besoin.
- Les personnes qui présentent des symptômes graves nécessitant des soins d'urgence doivent se rendre au service d'urgence le plus proche.
- Si une personne présente des symptômes ne figurant pas dans la liste ci-dessus, le bureau de santé publique peut recommander d'autres mesures, y compris des tests fondés sur une évaluation des symptômes de la personne et de ses antécédents d'exposition.

## Santé publique Ontario – Recherche de contacts

**Fournir les renseignements demandés ci-dessous est facultatif.** Ces renseignements ne seront utilisés que par les responsables de la santé publique pour la recherche des contacts. Tous les renseignements seront supprimés dans les 28 jours.

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone ou courriel : \_\_\_\_\_